



REPUBLIQUE DU BENIN

.....

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

.....



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

.....



SYNTHESE DES ANALYSES SUR LA PAUVRETE



AVRIL 2017



TOME 5

PAUVRETE NON MONETAIRE AU BENIN

Synthèse des analyses

Cette synthèse présente les résultats sur la pauvreté au Bénin à partir du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4) réalisé par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) en mai 2013. Le RGPH-4 a bénéficié de l'appui financier de la Coopération Suisse, de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et de l'UNFPA. L'INSAE saisit l'opportunité qui lui est offerte par la présente publication

pour remercier les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient le Système Statistique National.

Pour tous renseignements concernant le RGPH-4, contacter l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), 01 BP 323, Cotonou, Bénin (Téléphone (229) 21 30 74 48 / 21 30 82 44 ; Fax (229) 21 30 82 46 ; e-mail : insae@insae-bj.org ; Internet : www.insae-bj.org).

SOMMAIRE

TABLEAU DES INDICATEURS CLES	4
CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN	5
BREF APERÇU SUR LE RGPH-4	6
LES DIFFERENTES FACETTES DE LA PAUVRETE	10
PAUVRETE DES ENFANTS AU BENIN	14

TABLEAU DES INDICATEURS CLES

Différentes facettes de la pauvreté	Valeur (%)
Indice de Pauvreté Humaine (IPH)	
IPH au niveau national	36,6
Indice de pauvreté non monétaire	
Indice de pauvreté non monétaire au niveau national	22,7
Indice de pauvreté non monétaire en milieu urbain	21,4
Indice de pauvreté non monétaire en milieu rural	23,8
Cumul des trois formes de pauvreté	
Cumul des trois formes de pauvreté au niveau national	14,4
Cumul des trois formes de pauvreté en milieu urbain	10,0
Cumul des trois formes de pauvreté en milieu rural	17,9
Pauvreté des enfants au Bénin	
Indices de Privation par dimensions des 0-4 ans	
Privation Logement pour enfants de 0-4 au plan national	96,5
Privation Conditions sanitaires pour enfants de 0-4 au plan national	68,3
Privation Eau pour enfants de 0-4 au plan national	32,6
Indices de Privation par dimensions des 5-14 ans	
Privation Protection pour enfants de 5-14 au plan national	18,0
Privation Education pour enfants de 5-14 au plan national	35,6
Fréquence et concentration de privations	
Nombre de privations des enfants de 0-4 ans	
Aucune privation	2,8
1 privation	22,7
2 privations	49,1
3 privations	25,4
Nombre de privations des enfants de 5-14 ans	
Aucune privation	1,9
1 privation	11,9
2 privations	16,4
3 privations	28,3
Chevauchement des privations multiples	
Chevauchement des privations multiples pour les enfants de 5-14 ans au niveau national	
Education, travail et logement	18,1
Logement	66,6
Education et logement	14,4
Chevauchement des privations multiples pour les enfants de 5-14 ans pour les garçons	
Education, travail et logement	14,6
Logement	68,7
Education et logement	16,1
Chevauchement des privations multiples pour les enfants de 5-14 ans pour les filles	
Education, travail et logement	21,8
Logement	64,4
Education et logement	12,8

CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN



BREF APERÇU SUR LE RGPH-4

Bref aperçu de la stratégie de collecte et de traitement des données

Par relevé N°09/PR/SGG/REL du 17 mars 2011, le Gouvernement du Bénin a retenu d'organiser le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4).

Ce quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a été réalisé du 11 au 25 mai 2013 soit exactement onze (11) ans trois (3) mois après le troisième Recensement.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est un comptage complet à une date déterminée de la population d'un pays donné, d'une ville ou d'une région et un inventaire de son habitation. C'est un dénombrement sans omission, ni répétition des personnes et/ou des ménages.

Le RGPH-4 a utilisé 13 000 agents recenseurs, 2 972 chefs d'équipe, 743 contrôleurs et 45 superviseurs pour la collecte d'informations sur toutes les personnes résidant au Bénin, ainsi que les conditions de vie des ménages à l'aide du questionnaire ménage. La technique de collecte utilisée est l'interview directe de porte à porte. Cette méthode consiste à se présenter dans chaque ménage, à poser des questions au Chef de Ménage et/ou à tous ses membres capables d'y répondre et à inscrire sur le questionnaire ménage les renseignements recueillis. Le recensement de 2013 a permis de collecter des informations sur les ménages agricoles pour la mise en place d'une base de sondage pour les enquêtes agricoles.

Pour la réalisation de ce recensement, l'opération de cartographie censitaire a permis de découper le Bénin en 12 000 petites portions appelées Zones de Dénombrement (ZD). Comparativement au recensement précédent où les zones de dénombrement ont été

découpées à l'intérieur de l'arrondissement, le découpage en zones de dénombrement pour le RGPH-4 a été fait à l'intérieur de chaque village et quartier de ville. Cette innovation a permis de fournir les informations au niveau de chaque village et quartier de ville. Chaque Zone de dénombrement est confiée à un Agent Recenseur dont le rôle a consisté à y dénombrer toutes les personnes et les ménages y résidant dans un délai de deux semaines.

Les informations collectées dans le cadre du RGPH-4 ont été codifiées, saisies, apurées et tabulées à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). La codification des données a été faite par 140 agents (120 codificateurs et 20 vérificateurs) répartis en deux équipes. La saisie des données a été assurée par 150 Agents dont 140 opérateurs de saisie et 10 contrôleurs. Cette phase a démarré en août 2014 et pris fin en avril 2015. L'apurement et la tabulation des données ont été réalisés avec les logiciels CPro et SPSS par une équipe composée des cadres de l'INSAE et des personnes ressources ayant participé au Recensement Général de la Population et de l'habitation de 2002.

Définition des concepts de base du RGPH-4

Plusieurs concepts ont été utilisés lors du recensement dont il est important de rappeler le contenu afin que tous les utilisateurs aient une compréhension unique. Il s'agit notamment du :

- **Ménage** : Ce concept est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue deux sortes de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif.
- **Ménage ordinaire** : c'est un ensemble

de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de Ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

- **Ménage collectif** : c'est un groupe de personnes qui, pour des raisons extra-familiales notamment des raisons professionnelles, de santé, scolaires, confessionnelles, de privation de liberté, vivent ensemble dans un établissement ou une institution spécialisée tels qu'un camp des ouvriers, une caserne militaire, un internat, un hôpital avec des salles d'hospitalisation, un couvent, un orphelinat ou une prison.

- **Noyau familial** : c'est un groupe comportant un couple avec ou sans enfant, ou un adulte avec au moins un de ses enfants. Il s'agit de personnes unies par le lien conjugal et/ou le lien biologique (lien paternel ou maternel).

- **Milieu de résidence** : il est défini comme une zone hétérogène qui répond à la définition suivante :

Est considéré comme milieu urbain :

- o tout arrondissement défini comme urbain au recensement de 2002 ;

- o tout **chef-lieu** de commune (anciennes communes urbaines des anciennes sous-préfectures ou circonscriptions urbaines) ayant **au moins 10.000** habitants et **au moins une** des infrastructures ci-après: bureau de Postes et Télécommunications (PTT), bureau de Recette-Perception du Trésor Public, système d'adduction d'eau (SONEB), Electricité (SBEE), Centre de Santé, Collège d'Enseignement Général avec 2^{ème} cycle ; Banque ou SFD¹ (PADME, PAPME, CLCAM, AUTRE).

- o tout arrondissement ayant **au moins cinq** des infrastructures énumérées

ci-dessus et **au moins 10.000 habitants.**

Est considéré comme milieu rural, tout arrondissement ne remplissant aucune des trois conditions précitées.

Evaluation de l'exhaustivité du dénombrement et de la qualité des données collectées sur certaines variables

Dans plusieurs recensements, on assiste parfois à un double compte des personnes ou des ménages, ou encore à des omissions des individus et/ou des ménages. Pour s'assurer de l'exhaustivité du RGPH-4 deux dispositifs ont été mis en place. Avant la phase de dénombrement, le découpage à l'intérieur des villages ou quartiers de ville des zones de dénombrement permet d'assurer la prise en compte des limites des unités administratives. Pendant la phase de déploiement, chaque chef d'équipe a vérifié la cohérence des limites des zones de dénombrement affectées à ses agents enquêteurs, le contrôleur a vérifié la cohérence des limites des aires de travail de ses chefs d'équipes et le superviseur s'est assuré de la cohérence des limites des domaines de compétence de ses contrôleurs. Cette démarche a permis d'éviter les omissions et le double compte.

Après le dénombrement, pour s'assurer de son exhaustivité, il a été organisé en août 2013, c'est-à-dire trois (3) mois après le dénombrement général, une Enquête Post-Censitaire (EPC) dont le but principal était de mesurer la couverture du dénombrement, son exhaustivité territoriale et démographique, et la fiabilité des informations enregistrées pour certaines variables importantes telles que le sexe et l'âge. Cette enquête a utilisé la même stratégie de collecte que celle du dénombrement général afin de s'assurer de la comparabilité des données issues des deux sources. Cette opération a eu lieu du 1^{er} au 15 septembre 2013. L'EPC consiste en un redénombrement des ménages dans un échantillon de 100 ZD

¹ Système Financier Décentralisé

stratifié et tiré à un : degré proportionnellement à la taille des dites ZD. Les strates constituées sont Cotonou, la strate Autres Villes, la strate Rurale à Forte Croissance et la strate Rurale à Faible Croissance.

La codification des questionnaires de l'EPC n'ayant pas été réalisée dans le délai imparti, l'INSAE n'a pas pu organiser la phase de conciliation des données.

Apurement et imputation des données

Dans les données issues d'une enquête ou d'un recensement, plusieurs erreurs peuvent s'y introduire, erreurs dues à la collecte elle-même, à la saisie des données, etc. Aussi, existe-t-il entre certaines variables, une relation logique (par exemple : une fille de huit ans ne peut pas avoir accouché) qu'il est essentiel de préserver ou des modalités fixes de certaines variables qui ne doivent souffrir d'aucune ambiguïté (le sexe par exemple). Il est dès lors recommandé de procéder à des corrections par l'élaboration des tests de cohérence qu'on applique aux données pour éliminer toutes les erreurs possibles.

Les méthodes d'imputation auxquelles a eu recours le RGPH-4 sont :

- Les méthodes d'imputation déductive : méthode permettant de déduire avec « certitude » une donnée dont la valeur est manquante ou incohérente : ce type d'imputation est fonction de l'ensemble des réponses fournies au titre des autres rubriques du questionnaire.
- Les méthodes d'imputation par la moyenne : méthode ayant pour effet d'attribuer la valeur moyenne de la rubrique (calculée pour les enregistrements acceptés), à la réponse manquante ou incohérente de tous les enregistrements rejetés.

Tabulation et analyse des données

Afin d'harmoniser la production

des tableaux et d'assurer un suivi de qualité, l'INSAE a dissocié la phase de production des tableaux de la phase d'analyse des données. La phase de production des tableaux d'analyse a été réalisée par une équipe composée de démographes, statisticiens et informaticiens après la phase de réalisation des maquettes des différents tableaux. L'estimation indirecte des indicateurs de fécondité, de nuptialité, de mortalité des enfants de moins de cinq ans et de mortalité maternelle a été réalisée par une équipe de démographes avec l'appui d'un expert international en démographie. Une fois tous les tableaux produits, les équipes d'analyse sous la direction d'un superviseur de tome, ont procédé à la rédaction des rapports thématiques.

Différentes phases de présentation des résultats

La finalité du processus de réalisation d'un recensement est la mise à disposition dans un délai court des résultats pour l'élaboration et la prise de décision éclairée au niveau national et décentralisé. Après la fin du dénombrement en juin 2013, les résultats provisoires du RGPH-4 ont été communiqués avec une population de 9 983 884 habitants. Ils concernaient l'effectif de la population au niveau national, par département et par commune et selon le sexe.

A l'issue de la phase de traitement et d'imputation, l'INSAE a présenté les résultats définitifs du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en juin 2015. Cette présentation a fait l'objet de deux publications. Un document sur : RGPH-4 : *Que retenir des effectifs de population en 2013 ?* ainsi qu'une plaquette synthèse sur RGPH-4 : *Que retenir des effectifs de population en 2013 ?*

Les phases de traitement et de calcul des différents indicateurs et d'exploitation des données de la phase cartographique à l'appui du RGPH-4, ont permis d'élaborer deux documents :

"Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques (RGPH-4, 2013)" et "Effectifs de la population des villages et quartiers de villes du Bénin (RGPH-4, 2013)". Ces publications ont fait l'objet de la dissémination au Palais de congrès de Cotonou le 5 avril 2016.

Après la phase de dissémination nationale, l'INSAE a organisé du 5 au 9 décembre 2016 la phase de dissémination des résultats du recensement dans les douze (12) départements du pays. Au cours de cette dissémination, trois

documents ont été présentés dans chaque département. Il s'agit de : "Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques du département", "Cahier des villages et quartiers de ville du département" et "Synthèse des principaux résultats du RGPH-4 du département".

La dernière étape des disséminations porte sur les rapports thématiques du RGPH-4 structurés en six tomes traitant des questions spécifiques liées à la population béninoise.

LES DIFFERENTES FACETTES DE LA PAUVRETE

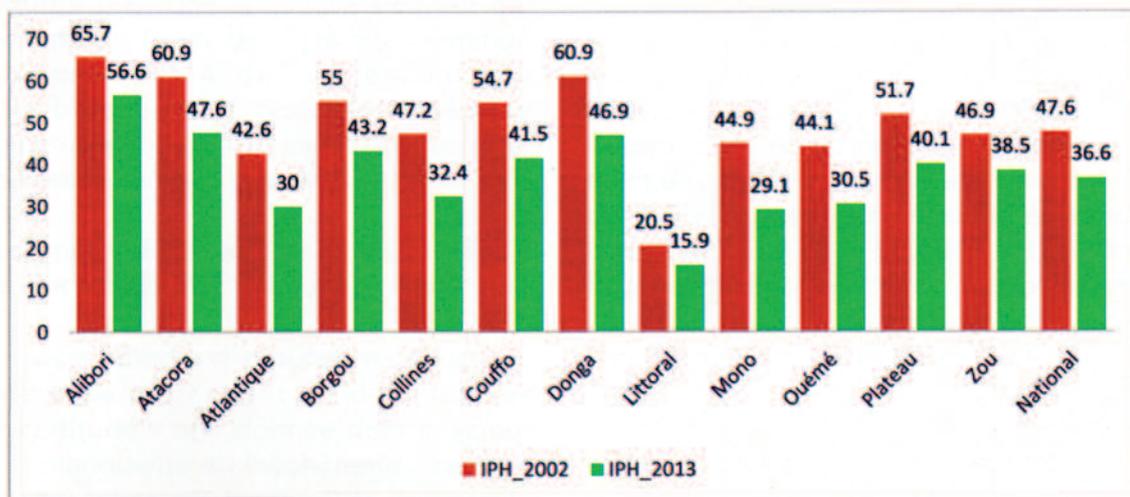
Le nombre de ménages pauvres a diminué de 11% au Bénin depuis 2002....

Globalement au niveau national entre 2002 et 2013, l'Indice de Pauvreté Humaine² (IPH) a reculé de 11 points (cf. graphique 1). En d'autres termes, le niveau de vie des béninoissemble s'être amélioré. Cela suppose que, dans la mise en œuvre des diverses stratégies et politiques de développement, les secteurs de l'éducation, la santé et la nutrition ont été priorités ou les politiques de développement ont été plus concluantes dans ces secteurs. En effet, tous les départements ont connu une amélioration de l'Indice de Pauvreté Humaine entre 2002 et 2013. Le

Littoral, toujours privilégié, enregistre le niveau de pauvreté le plus faible (15,9%) selon l'IPH calculé en 2013, suivi du Mono (29,1%). A l'opposé, l'extrême nord, révélé comme la zone la plus pauvre, enregistre l'IPH la plus élevée avec, 56,6% pour l'Alibori et 47,6% pour l'Atacora.

Si tous les départements ont connu un recul de la pauvreté, il est à souligner que ce gain n'est pas uniforme dans toutes les régions. Ainsi, le Mono a connu le plus grand recul avec un gain de 15,8% tandis que le Littoral affiche le gain le plus faible avec seulement 4,6% (cf. graphique 2).

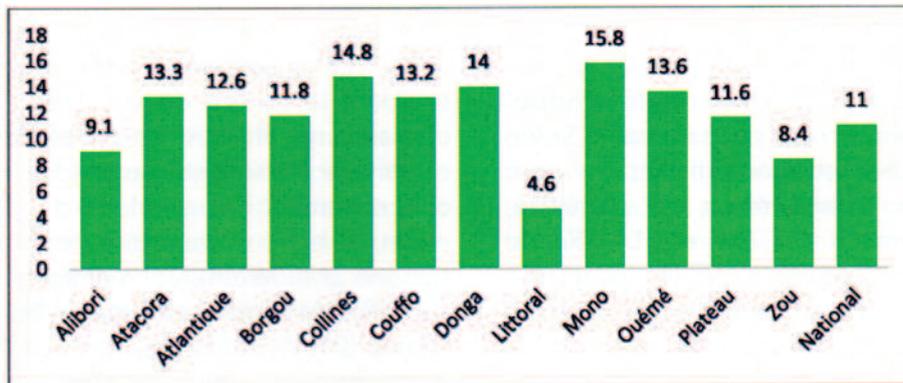
Graphique 1 : Indice de pauvreté humaine (IPH) de 2002 et de 2013



Source : INSAE, RGPH3-2002, RGPH4-2013

² Elle est considérée comme l'absence des capacités humaines de base : durée de vie relativement courte, manque d'instruction ou analphabétisme, conditions de vie précaires (malnutrition, mauvaise santé).

Graphique 2 : Ecart des indices de pauvreté humaine par département entre 2002 et 2013

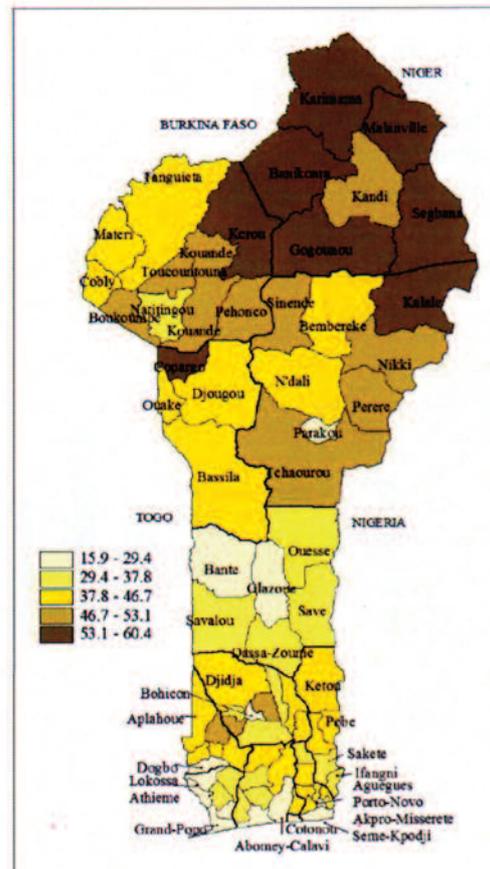


Source : INSAE, RGPH4-2013

Certes, cette appréciation au niveau des départements pourrait cacher ou non des disparités à un niveau géographique plus faible soit au niveau des communes. La carte ci-après permet d'apprécier le niveau de l'IPH selon une approche graphique.

Ladite carte présente la situation de chaque commune en fonction de son niveau d'IPH. Il ressort de la lecture de la carte que :

- Les communes des départements du nord sont les plus touchées par la pauvreté hormis Parakou qui présente une situation particulière (21,7%). Dans cette partie du Bénin, plus de 35 à 60% des ménages sont pauvres. Pour le reste des départements, environ 1 ménage sur 3 en moyenne est touché par la pauvreté humaine.
- La situation la plus critique est observée au niveau de l'Alibori avec plus de 50% de ménages pauvres.
- Les situations les plus favorables se notent au niveau de Cotonou et des communes du Mono, de l'Atlantique et du Zou.



Carte 1 : Indice de Pauvreté Humaine au niveau des communes

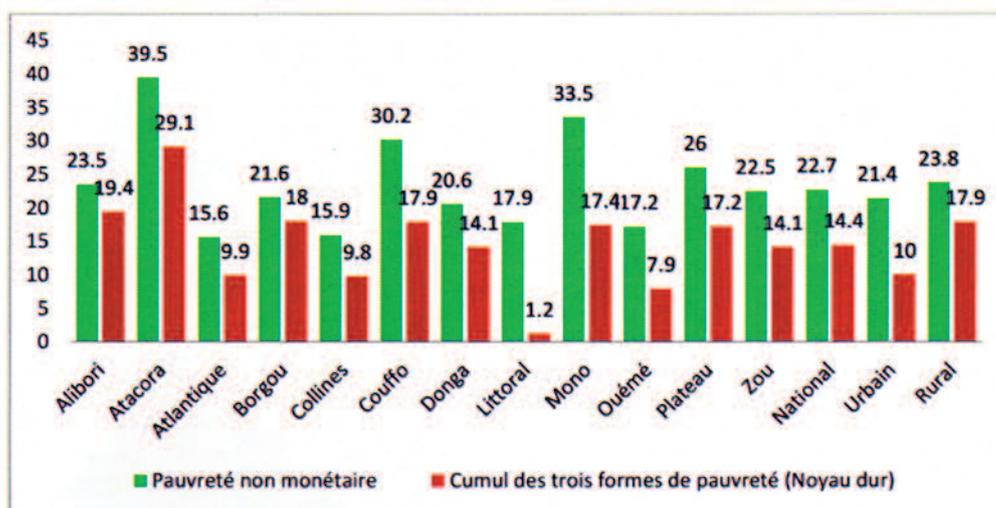
Malgré tous les efforts, près de 15 ménages sur 100 sont touchés par les trois formes de pauvreté cumulées.....

En 2013, le niveau de développement au Bénin n'est pas reluisant. Selon l'indice de pauvreté non monétaire³ et le cumul des trois formes de pauvreté, respectivement 22,7% et 14,4% de béninois sont pauvres. L'indice de cumul des trois formes de pauvreté permet d'identifier les régions les plus touchées par la pauvreté suivant une approche absolue c'est-à-dire à tout point de vue. Les départements les moins pauvres (pour les 3 formes de pauvreté) au Bénin sont le Littoral et l'Ouémé avec respectivement 1,2% et 7,9% de la population béninoise, à l'opposé de la partie septentrionale qui retient toujours l'attention par la grande pauvreté qui la caractérise. En l'occurrence les départements de l'Atacora (29,1%) et de l'Alibori

(19,4%) sont les plus pauvres du pays (cf. Graphique 3).

Le milieu de résidence influence toujours le niveau de vie des ménages car les pays en voie de développement comme le Bénin ont une tendance à une concentration des services de base en milieu urbain. Néanmoins, on ne note pas une grande différence entre les indices de pauvreté non monétaire en milieu urbain (21,4%) et le milieu rural (23,8%). Par contre, le cumul des trois formes de pauvreté révèle une différence plus remarquable. Environ 18 ménages sur 100 (17,9%) en milieu rural sont pauvres contre 10 sur 100 en milieu urbain (cf. Graphique 3). Ces statistiques reflètent une efficacité moins uniforme des politiques d'éducation et de santé sur l'étendue du territoire national dans des conditions d'existence très hétérogènes.

Graphique 3 : Facettes de la pauvreté selon le département et le milieu de résidence



Source : INSAE, RGPH4-2013

³ L'approche non monétaire définit le bien-être d'un point de vue social, c'est-à-dire non pas en termes de ressources monétaires, mais en termes de libertés et d'accomplissement. Cette approche met en avant l'identification des besoins communs à tous les êtres humains nécessaires pour atteindre une certaine qualité de vie. La pauvreté non monétaire prend en compte les biens possédés et les conditions de l'habitation.

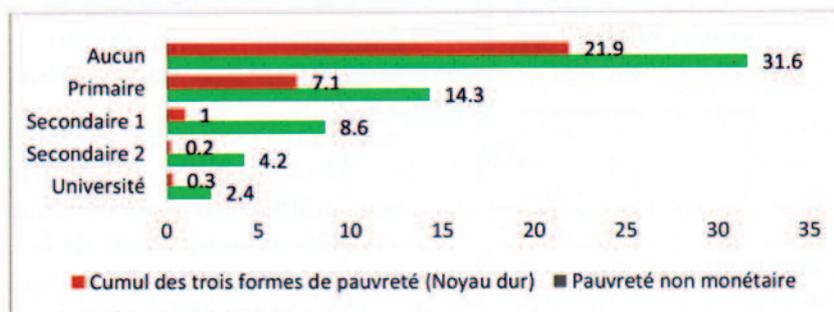
Le niveau de vie des individus d'un ménage dépend du niveau d'instruction et du secteur d'activités du chef de ménage...

Par ailleurs, le profil de pauvreté met en évidence une forte corrélation positive entre le niveau d'instruction et le niveau de vie dans les ménages. En effet, comme l'indique le graphique 4, suivant la pauvreté non monétaire, 31,6% des ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction sont pauvres et ce

affichent 21,9% de pauvres et ceux dont le chef a le niveau secondaire 1, 1,1% et seulement 0,3% pour les chefs de ménages de niveau supérieur.

Les études traditionnelles ont montré que l'indice de pauvreté non monétaire est positivement corrélé avec la taille du ménage. Cet indice mesure le niveau de vie à partir de l'ensemble de biens possédés par le ménage et qui peut être important en fonction de la taille du ménage. Mais selon les données

Graphique 4 : Forme de pauvreté selon le niveau d'instruction



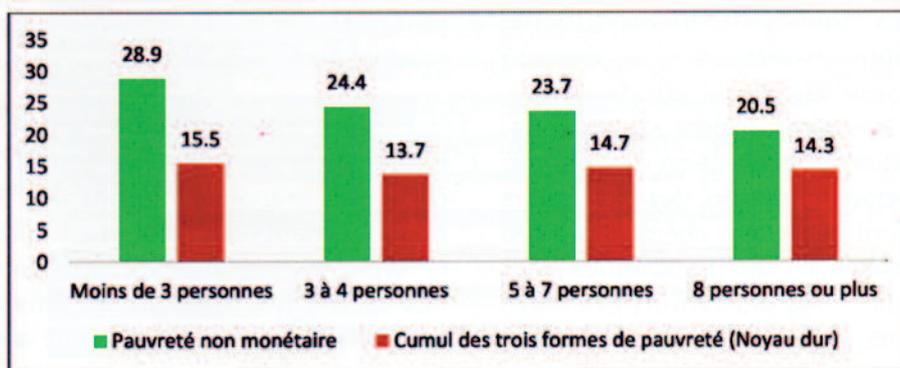
Source : INSAE, RGPH4-2013

chiffre va progressivement baisser au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Ainsi, seulement 2,4% de ménages sont pauvres parmi la catégorie des chefs de ménage qui ont fait l'université ou des études supérieures. En d'autres termes, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction comptent 2,2 fois plus de pauvres que

du RGPH-4 (cf. graphique 5), la taille des ménages influence les niveaux de pauvreté mais dans le sens contraire à ce qui est attendu.

L'un des éléments qui influence aussi le niveau de vie des ménages est l'activité économique exercée par le chef du ménage. Les données du graphique 6

Graphique 5 : Profil de pauvreté selon la taille moyenne des ménages



Source : INSAE, RGPH4-2013

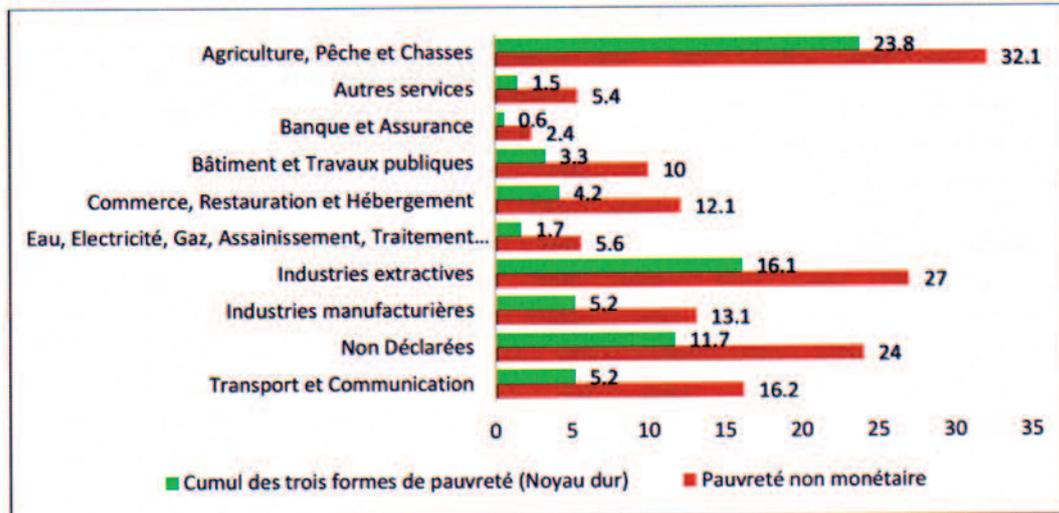
ceux dont le chef n'a que le niveau primaire. Selon l'indice du cumul des trois formes de pauvreté, les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction

permettent de constater que les ménages dont le chef exerce dans l'agriculture, chasse et pêche, l'industrie extractive, le transport (et communication), l'industrie

manufacturière, sont relativement plus pauvres. Selon la distribution du profil de pauvreté, la pauvreté non monétaire touche 32,1% des ménages dans le secteur agricole, 27% dans l'industrie

extractive, 16,2% dans le transport et la communication. Les secteurs de la banque et assurance (0,6%), eau, électricité et assainissement (5,6%) sont moins touchés par la pauvreté.

Graphique 6 : Profil de pauvreté selon les branches d'activités



Source : INSAE, RGPH4-2013

PAUVRETE DES ENFANTS AU BENIN

Moins de 5 enfants sur 100 vivent dans des conditions idéales.....

Privations⁴ parmi les enfants de 0 à 4 ans, de 5 à 14 ans et de 15 à 17 ans

Cas des enfants de 0 à 4 ans :

⁴ A partir des données issues du RGPH-4, six dimensions ont été prises en compte dans le cadre de cette étude : eau, conditions sanitaires, logement, information, éducation et protection de l'enfant. Et pour chaque dimension, des indicateurs ont été identifiés pour chaque groupe d'âges ainsi que les seuils appliqués pour la construction des indicateurs primaires de privations.

La pauvreté des enfants est appréhendée comme une situation de manque ou de privation en matière d'éducation, de santé, de protection sociale, de conditions de logement et de

toutes formes de privations pouvant nuire à leur épanouissement et à leur développement physique, mental, psychologique et spirituel. Un enfant est considéré comme souffrant de privation selon un indicateur donné, si la valeur de ce dernier est inférieure au seuil z de cet indicateur. Le taux de privation pour chaque indicateur représente alors la part des enfants souffrant de privation relative à cet indicateur.

Au plan national, environ 95% des enfants de moins de cinq ans vivent dans des ménages n'ayant pas accès à des logements décents et n'utilisent pas le type de combustible adéquat pour leur cuisine. Dans une proportion moindre, deux tiers d'entre eux vivent dans des ménages privés de toilettes améliorées et vivent dans des maisons non construites en matériaux définitifs (toit, sol et mur). La privation à l'accès à une source améliorée d'eau potable touche globalement un peu plus d'un enfant sur trois.

L'analyse de la privation infantile au niveau des départements, comme l'indique le graphique 7, révèle que :

- L'indicateur «Privation dans la dimension Logement» est caractérisé par une proportion plus élevée touchant plus de 9 enfants sur 10, à l'exception du Littoral avec 8 enfants sur 10 ;
- La privation sur les conditions sanitaires, dans une proportion un peu plus faible, touche, avec acuité, la plupart des départements du pays avec un niveau élevé dans l'Atacora (90%), l'Alibori (85%) et les collines (84%). La situation est un peu plus améliorée dans le Littoral avec 17% de privation ;
- La privation par rapport à l'accès à une source améliorée d'eau potable touche plus les départements de l'Alibori, du Couffo, de la Donga à plus de 40%. Les départements où les enfants sont moins privés de ce besoin vital sont le Littoral (1,7%) et les Collines (16%).

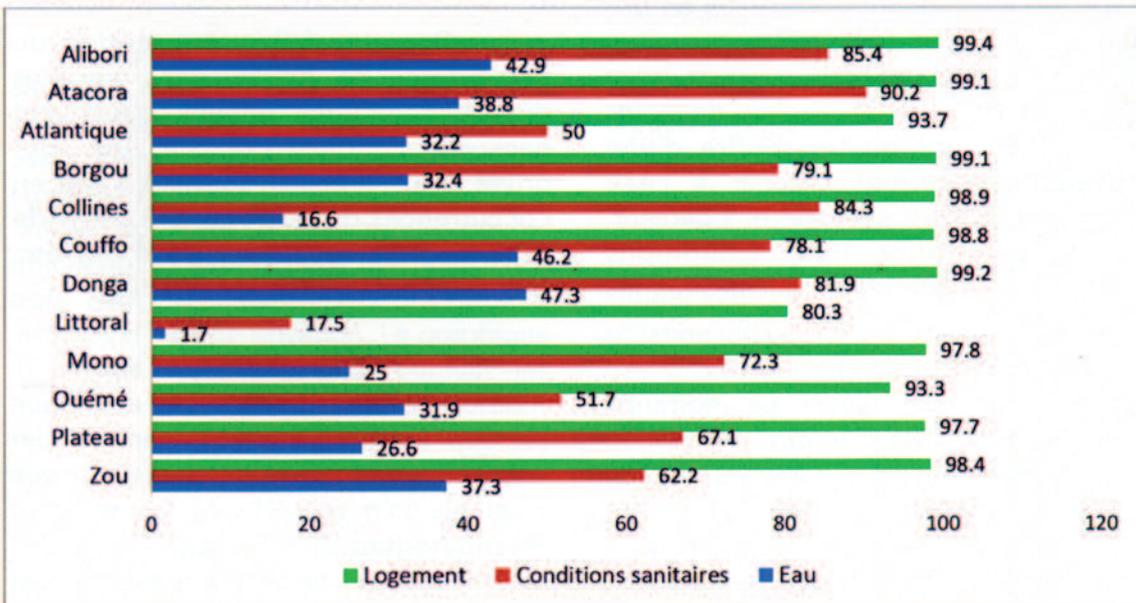
Cas des enfants de 5 à 14 ans :

Au plan national la situation décrite

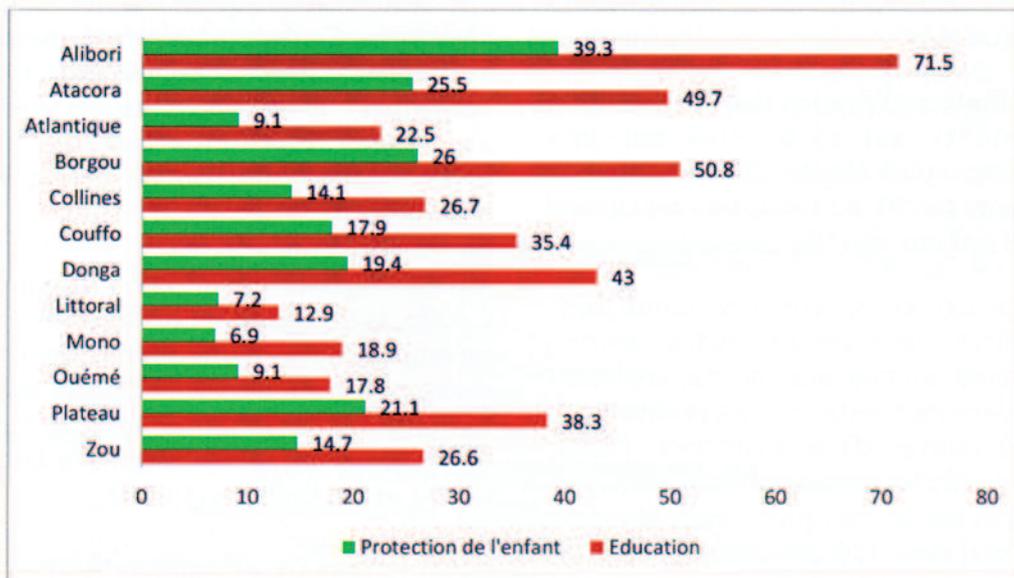
précédemment pour les enfants de 0-4 ans restent identiques pour les enfants plus âgés. Seulement pour ces derniers, le nombre de privation est plus élevé. Toutefois, les disparités observées au niveau des départements sont assez importantes comme l'indique le graphique 8.

- Les départements de l'Alibori, le Couffo, la Donga sont plus touchés par la privation d'accès à une source améliorée d'eau potable à plus de 40%. Les départements où les enfants sont le moins privés de ce besoin vital sont le Littoral (1,8%) et les Collines (15,5%) ;
- En termes de «Promiscuité : nombre de pièces utilisées pour dormir», l'Atacora connaît le taux le plus faible (environ 1 enfant sur 10) contre environ 2 enfants sur 10 dans l'Alibori ;
- La proportion des enfants ayant accès à l'éducation varie d'un département à un autre. Ainsi dans l'Alibori, 71,5% des enfants sont privés d'éducation contre 12,9% dans le Littoral où cet indice est le plus faible.

Graphique 7 : Privation par dimension chez les enfants de 0-4 ans



Source : INSAE, RGPH4-2013

Graphique 8 : Privation par dimension chez les enfants de 5-14 ans

Source : INSAE, RGPH4-2013

Un enfant de moins de 5 ans sur 4 souffre d'une privation en termes d'eau potable, conditions sanitaires et logement....

Fréquence et concentration des privations Cas des enfants de 0 - 4 ans

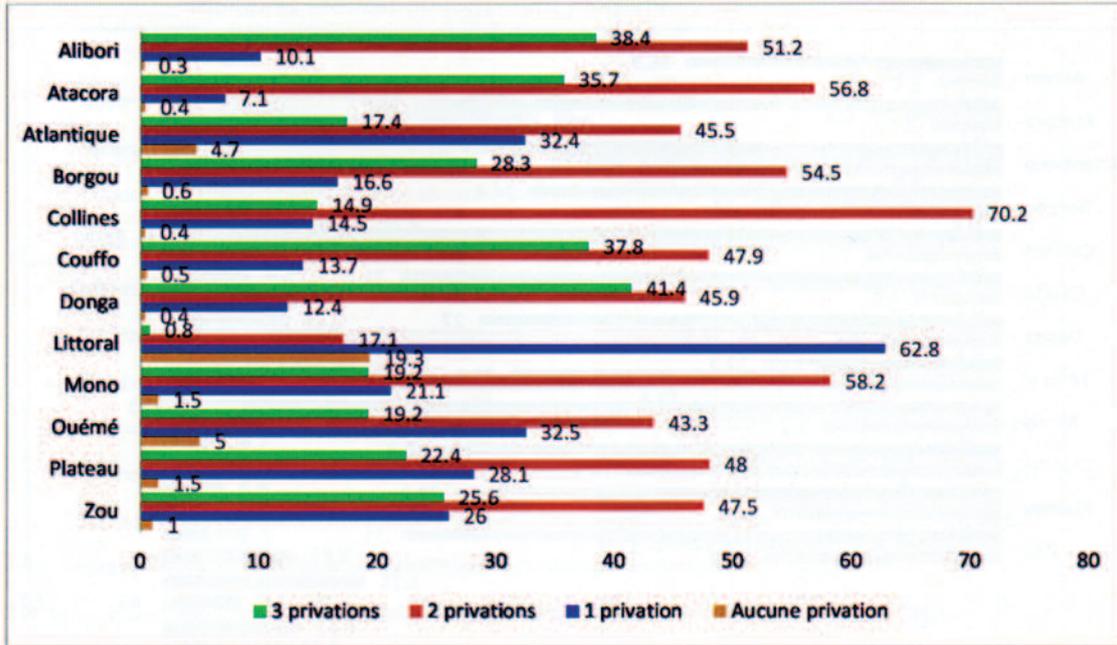
Dans la plupart des cas, les enfants sont privés à la fois de plusieurs besoins sociaux ou de bonnes conditions de vie tels que décrits précédemment. A cet effet, il est identifié 3 niveaux de privations.

Un peu plus d'un enfant de moins de cinq ans sur quatre souffre d'une privation en termes d'accès à l'eau potable, conditions sanitaires et logement. La triple privation (Eau, Conditions sanitaires et Logement) touche plus les

enfants de moins de cinq ans vivant dans le département de la Donga qui est le plus affecté avec 41,4% contre 0,8% dans le Littoral (cf. graphique 9).

En termes de 2 privations, les enfants du département des Collines sont les plus touchés avec plus de 7 enfants sur 10 ; le Littoral enregistre toujours la meilleure situation avec 17,1%.

Quoique faible en termes de proportions, il existe dans certains départements des enfants qui vivent dans des conditions idéales (ne sont privés d'aucun besoin social). Il s'agit en l'occurrence du Littoral (19,3%), de l'Ouémé (5%), de l'Atlantique (4,7%), etc.

Graphique 9 : Proportion d'enfants de 0 à 4 ans selon le nombre de privations de l'enfant

Cas des enfants de 5 à 14 ans et de 15 à 17 ans

Au Bénin, il a été remarqué que seulement 2 enfants de 5 à 14 ans sur 100 sont dans une situation idéale (aucune privation) donc jouissant de tous leurs droits et besoins essentiels par contre, environ 1 enfant sur 3 (28%) sont victimes de 3 privations à la fois et 5% de ces enfants doivent faire face à 6 privations dans leur vie quotidienne.

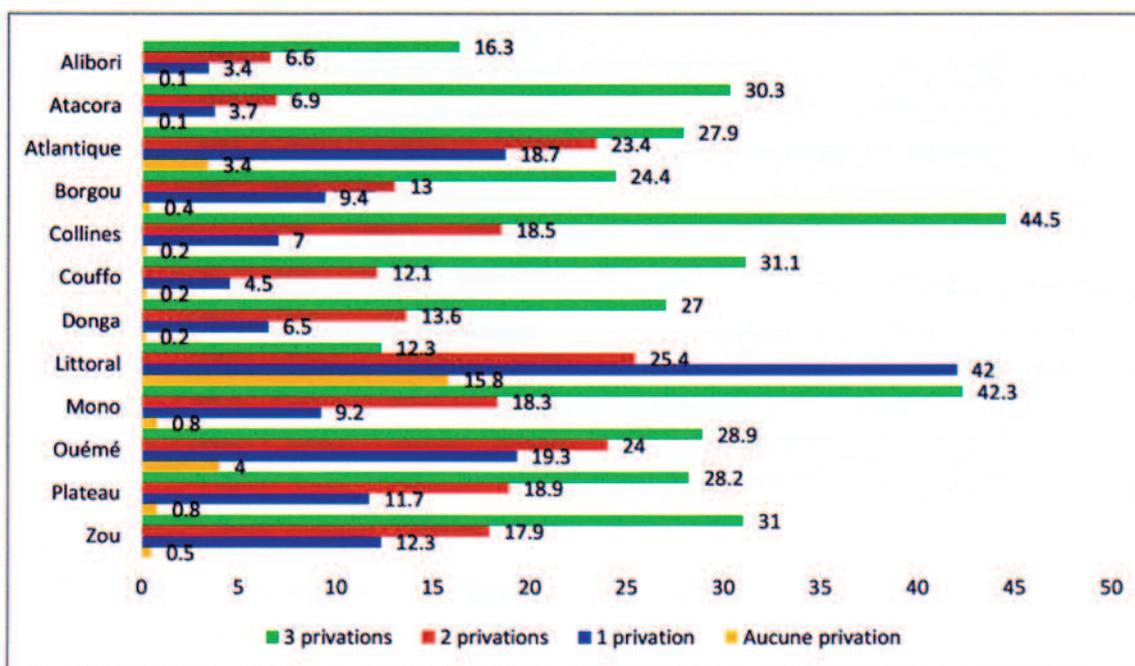
Au niveau des départements, la situation reste un peu disparate et est caractérisée par une distribution spatiale assez remarquable. Hormis le Littoral (15,8%), l'Ouémé (4%) et l'Atlantique (3,4%), tous les autres départements affichent des proportions de moins d'un pour cent pour les enfants qui ne sont victimes d'aucune privation. Le graphique 10 révèle que le Littoral connaît les meilleures situations avec des proportions relativement moins alarmantes que les autres départements. Quant à 9 départements sur les 12, les pics de leurs courbes représentent les proportions les plus élevées et coïncident avec 3 privations. Pour le cas du Littoral, 42% des enfants de cette tranche d'âge sont victimes d'une seule privation et seulement 0,1%

de 5 privations. En ce qui concerne l'Alibori, 1 enfant sur 3 est considéré comme victime de 6 privations et 45% d'entre eux sont privés d'au moins 3 droits ou besoins essentiels. Dans le Mono, 62% des enfants font face à 3 ou 4 privations.

Pour ce qui concerne les enfants de 15 - 17 ans, il a été constaté, au niveau national, que 63% de ces enfants sont victimes de 3 à 5 privations à la fois, 25% d'une à 2 privations. Au moins 10% sont les plus exposés avec 6 privations contre seulement 2% qui ne souffrent d'aucune privation.

La distribution au niveau départemental reste assez disparate et ne présente aucun aspect homogène. Les proportions varient d'un département à un autre. La situation idéale (aucune privation) présente des proportions faibles à l'instar de la situation au niveau national car en dehors du Littoral (13%) et de l'Ouémé (4%), tous les autres départements sont à moins d'un pour cent. Les plus fortes proportions au niveau de tous les départements (sauf le Littoral) concernent les enfants victimes à la fois de 3, 4 et 5 privations à plus de 50%.

Graphique 10 : Proportion d'enfants de 5 à 14 ans selon le nombre de privations de l'enfant



Source : INSAE, RGPH4-2013

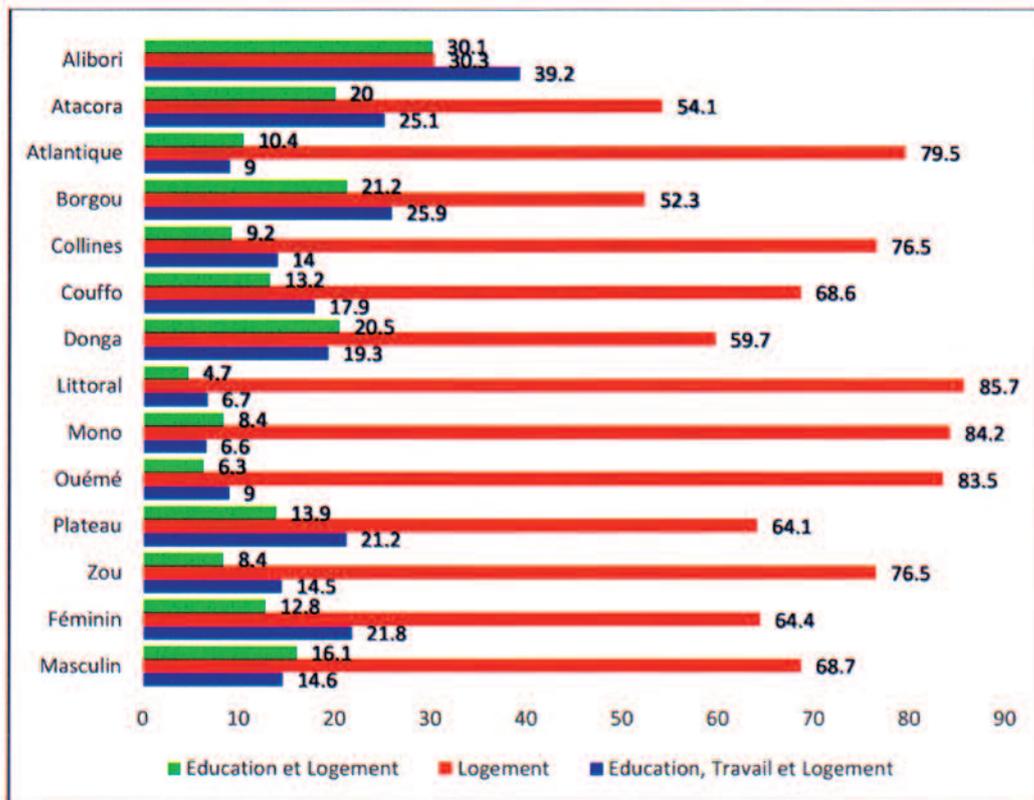
Chevauchement des privations multiples

L'analyse du chevauchement des privations multiples parmi les enfants de 5 à 14 ans a pris en compte les dimensions éducation, logement et travail. Dans l'ensemble, on constate que près de 18% des enfants de 5 à 14 ans souffrent de la triple privation éducation, travail et logement au Bénin et 14,4% de la double privation éducation et logement. L'analyse selon le sexe montre que les filles (21,8%) sont plus affectées par la triple privation que les garçons (14,6%). Les enfants de 5 à 14 ans vivant en milieu rural sont deux fois plus affectés par la triple privation que ceux vivant dans le milieu urbain. Au niveau départemental, les multiples privations touchent plus les

enfants de l'Alibori (39,2%), du Borgou (25,9%), de l'Atacora (25,1%) et du Plateau (21,2%) avec des niveaux plus faibles dans le Mono (6,6%), le Littoral (6,7%), l'Atlantique et l'Ouémé (9% respectivement) (cf. Graphique 11). Les proportions sont plus élevées à mesure que le degré de chevauchement diminue.

Les informations fournies dans ce chapitre sur les privations des enfants font ressortir les difficultés réelles des enfants béninois par rapport à la satisfaction des besoins essentiels au regard des exigences de la communauté internationale. Ainsi, beaucoup d'efforts restent encore à fournir par les pouvoirs publics pour améliorer la situation des enfants au Bénin.

Graphique 11 : Proportion d'enfants de 5-14 ans victimes du chevauchement de privations multiples (éducation-logement ; logement ; éducation-travail-logement)



Source : INSAE, RGPH4-2013



Equipe d'élaboration du document

Coordination des travaux

Alexandre S. BIAOU, Directeur Général de l'INSAE

Supervision technique des travaux

Djabar Dine C. ADECHIAN, Directeur des Etudes Démographiques

Rédacteur du rapport

Djabar Dine C. ADECHIAN
Rémy HOUNGUEVOU
Gisèle HOUSSOU ASSABA
Sévérin AGBANGLA
Jeannine HOUEHA
Renaud YOVOGA

Armelle AHAMIDE
Mémounath BISSIRIOU épouse ZOUNON
Bruno DJAGBA
Oscar HOUNDONOUGBO
Appolinaire TOLLEGBE

Personnes ressources

Chitou FATAHI
Charlotte QUENUM
Justin DANSOU
Candide ATODJINO
Aimé ATINDEHO
Joël B.KOUTCHORO

Personnel d'appui administratif, comptable et logistique

Lisette ASSEMIEN, Directrice Administrative et Financière
Eléonore ABLEFONLIN
Hermine VIGAN
Magloire DJIKA

Auteurs des chapitres

Différentes facettes de la pauvreté
Djabar ADECHIAN, Calixte MAHOUGBE,
Alexandre BIAOU

Pauvreté des enfants au Bénin
Djabar ADECHIAN, Damien MEDEDJI,
Oscar HOUNDONOUGBO